

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 001-9468/21/BM**

#### **■ Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence - Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Aix-en-Provence à la copropriété Mazarine pour l'aménagement d'un trottoir**

**MET 21/17601/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parc relais du Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

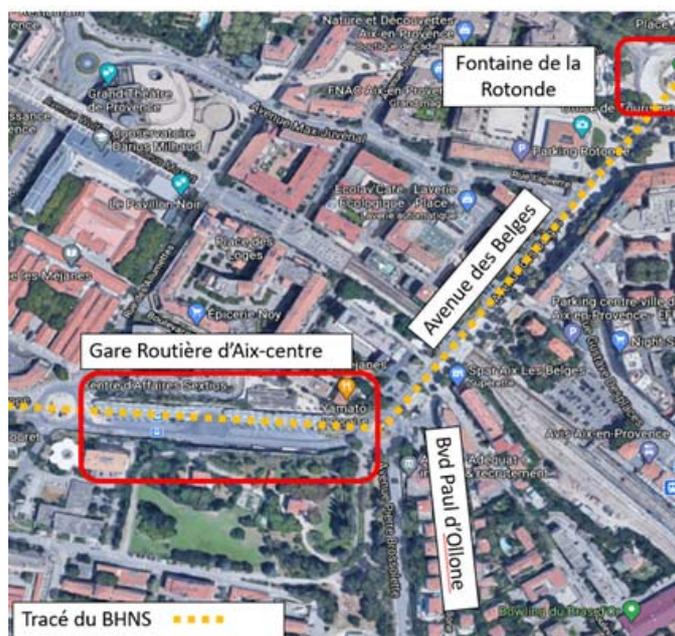
Mis en service en septembre 2019, le BHNS vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix en Provence dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements (gares routière et ferroviaire etc...) et les différents quartiers de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane etc...).

Ce projet de transport, de plus de 7.2 km, a permis également de requalifier l'espace public sur son tracé en considérant également les mobilités actives (marche à pied, cycles).

Considérant cet objectif d'amélioration de la mobilité dans sa globalité, la Métropole Aix-Marseille Provence a donc adapté ce principe fondamental en élargissant les trottoirs dès que cela était rendu possible.

Le projet de BHNS l'Aixpress est intervenu sur le boulevard Paul d'Ollone à Aix-en-Provence aux abords de l'avenue des Belges.

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021



Vue d'ensemble

Pendant la phase de conception, il est apparu que ce boulevard possédait des trottoirs de faibles largeurs sur sa connexion directe avec l'avenue des Belges où se situe d'une part une station importante de BHNS et d'autre part la gare routière d'Aix-centre.

Considérant les enjeux forts pour les piétons dans ce secteur du centre-ville d'Aix-en-Provence, le projet prévoyait la réalisation d'un trottoir de 3 mètres environ (contre 1,40 mètre initialement).

Pour réaliser ce trottoir élargi de 3m, une acquisition parcellaire de 50m<sup>2</sup> au bénéfice de la Métropole est rendue nécessaire sur la parcelle CE n°145 propriété des « Copropriétaires des parcelles CE143,145 » appelé également copropriété Mazarine sise 4 bd Albert Charrier à Aix-en-Provence.

Ainsi, dans les échanges préalables avec la copropriété Mazarine, propriétaire de la parcelle précitée, un accord a été trouvé pour céder à l'Euro symbolique la surface nécessaire au projet en contrepartie de l'aménagement du trottoir projeté et de la prise en charge par la Métropole des frais de détachement.

Considérant d'une part l'avis favorable rendu par le Comité de Pilotage sur le projet en 2015 pendant les études de conception et d'autre part l'accord des copropriétaires, les travaux ont pu être réalisés en 2018 avant la mise en service du BHNS l'Aixpress.



*Photos avant/après avec l'élargissement du trottoir sur le bd Paul d'Ollone*

Il convient par conséquent de régulariser la situation foncière en approuvant l'acquisition à l'Euro symbolique de 50 m2 sur la parcelle CE n°145, pour les raisons expliquées ci-dessus.

Les dispositions relatives à la signature de l'acte authentique seront prises en charge par les services de la Métropole.

Ce bien sera enregistré à l'inventaire physique des équipements sous le numéro de site 13001000T001.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2010\_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n° TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'aménagement du BHNS ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021**

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée l'acquisition par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'euro symbolique d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section CE n°145 propriété des copropriétaires des parcelles ce 143,145 et sise 4 bd Albert Charrier à Aix-en-Provence conformément au plan de division annexé à la présente délibération.

### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont pris en charge par la Métropole.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe transport 2021 et suivants – Opération n°2017266300 -Sous politique C311 - Nature 2128.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS